

Mandat du directeur exécutif/de la directrice exécutive¹

Juillet 2025

RÔLE

1. Introduction

- i. Le directeur exécutif/la directrice exécutive du Fonds mondial assure la direction générale de l'organisation et est responsable de la direction et de la gestion des fonctions opérationnelles et administratives du Fonds mondial. Sous la supervision du Conseil d'administration du Fonds mondial, il ou elle définit la vision stratégique de l'organisation, et assume la responsabilité de sa mise en œuvre et des résultats obtenus.
- ii. Le directeur exécutif/la directrice exécutive entretient des relations étroites avec diverses parties prenantes qui contribuent grandement à la mission et aux activités du Fonds mondial.
- iii. Il appartient au directeur exécutif/à la directrice exécutive de donner le ton des interactions internes et externes du Secrétariat du Fonds mondial en véhiculant des normes éthiques élevées et en incarnant des valeurs d'intégrité et d'équité. Il ou elle doit agir dans les meilleurs intérêts du Fonds mondial en toutes circonstances et doit veiller à ce que cette culture prédomine chez tous les employés et sous-traitants de l'organisation.

2. Tâches et responsabilités

- i. Le directeur exécutif/la directrice exécutive rend directement compte au Conseil d'administration du Fonds mondial. En tant que responsable du Secrétariat, il ou elle travaille en étroite collaboration avec la direction du Conseil d'administration du Fonds mondial, ses Comités permanents, le ou la responsable des questions d'éthique, le Bureau de l'Inspecteur général et les membres du Comité exécutif de direction.
- ii. Compte tenu de l'importance d'assurer une continuité dans l'administration de l'organisation, le directeur exécutif/la directrice exécutive doit nommer un adjoint ou une adjointe pour faire en sorte que ses responsabilités de gestion soient

¹ Tel que modifié le 17 novembre 2016 par le Conseil d'administration (décision GF/B36/DP07). Des modifications d'ordre administratif y ont été incorporées et communiquées au Conseil d'administration en juillet 2025. Adopté antérieurement (décision GF/B26/EDP08).

assumées efficacement et sans interruption tout au long de l'année, en particulier pendant ses déplacements liés à l'exercice de ses fonctions.

- iii. Les principales responsabilités du directeur exécutif/de la directrice exécutive sont présentées ci-après.

3. Gestion des finances, des personnes et des systèmes

Le directeur exécutif/la directrice exécutive s'acquittera des tâches suivantes :

i. GESTION OPÉRATIONNELLE

1. Veiller à ce que la structure organisationnelle, les politiques opérationnelles et les autres processus de fonctionnement du Fonds mondial soient fiables et permettent d'atteindre efficacement les objectifs stratégiques définis dans la stratégie établie par le Conseil d'administration du Fonds mondial.
2. Exercer son autorité s'agissant des questions liées au personnel et aux ressources humaines, et renforcer la gestion des performances en suivant les indicateurs clés de performance au sein de l'organisation.
3. Instaurer un environnement de travail positif qui facilite la collaboration et le partage d'informations et permet d'attirer, de conserver et de motiver différents talents.
4. Diriger les comités de direction internes du Secrétariat afin de garantir la cohérence de l'administration et de la mise en œuvre en interne.
5. Gérer efficacement les questions opérationnelles et financières pour mener à bien le mandat du Fonds mondial, en sollicitant notamment l'autorisation du Conseil d'administration, si nécessaire, pour faire face de manière proactive et efficace aux risques qui surviennent.

ii. Gestion financière

1. Soumettre les budgets annuels à l'approbation du Conseil d'administration en lien avec le plan de travail institutionnel et présenter, plus fréquemment tout au long de l'exercice, des prévisions pluriannuelles relatives aux ressources pour garantir la gestion transparente de ces dernières.
2. Travailler en étroite collaboration avec le directeur financier/la directrice financière pour garantir la transparence et l'efficacité des fonctions financières et administratives globales du Fonds mondial et de ses ressources.
3. Superviser la gestion et la mise en œuvre de l'ensemble des contrats de l'organisation, en suivant des pratiques et des systèmes d'achat institutionnels qui offrent un bon rapport coût-efficacité et sont axés sur la mission principale du Fonds mondial.

iii. **Représentation officielle**

1. Représenter le Fonds mondial auprès de toute autorité compétente (en particulier les autorités fédérales ou cantonales de Suisse), à la demande de la présidence ou de la vice-présidence du Conseil d'administration.

4. Direction stratégique et exécution

Le directeur exécutif/la directrice exécutive s'acquittera des tâches suivantes :

- i. Assurer, diriger et suivre la mise en œuvre de la stratégie du Fonds mondial et veiller à la mise en place effective de nouveaux modèles et instruments de fonctionnement en vue d'atteindre les objectifs stratégiques.
- ii. Représenter le Secrétariat du Fonds mondial au plus haut niveau en veillant à ce que le rôle joué par ce dernier dans l'architecture de la santé mondiale soit bien compris, au moyen de contacts directs avec les décideurs et de l'exécution d'une stratégie médiatique efficace.
- iii. En étroite collaboration avec le Bureau de l'Inspecteur général et le Comité de l'Audit et des Finances du Conseil d'administration, s'assurer de la mise en place de contrôles fiduciaires rigoureux pour le suivi de l'utilisation des ressources du Fonds mondial.
- iv. Gérer efficacement les risques relatifs au portefeuille et aux activités du Secrétariat, en élaborant notamment des systèmes de gestion et de communication rigoureux pour garantir, en temps opportun, l'application et le strict respect des décisions du Conseil d'administration et des politiques du Fonds mondial.
- v. Assurer un processus rigoureux de suivi et d'évaluation des programmes et des performances du Fonds mondial, et veiller à la réalisation d'une analyse précise et à l'établissement de rapports réguliers concernant l'impact et les performances du portefeuille de subventions du Fonds mondial.

5. Mobilisation des partenaires et des ressources et collaboration avec le Conseil d'administration

Le directeur exécutif/la directrice exécutive est responsable de la formation et du maintien d'alliances efficaces visant à lutter de manière coordonnée contre les trois maladies, à l'échelle nationale et mondiale. Pour ce faire, il ou elle doit être en mesure de s'adapter à l'ensemble des partenaires publics et privés et d'interagir efficacement avec ces derniers, qui sont des parties prenantes clés pour la mise en place pérenne de ripostes appropriées au niveau national.

- i. **Mobilisation des partenaires.** Pour préserver et renforcer en permanence l'efficacité, la réputation et la visibilité du Fonds mondial, le directeur exécutif/la directrice exécutive travaille en étroite collaboration avec le Conseil d'administration et ses comités dans les objectifs suivants :
 1. Former et maintenir des alliances efficaces et une bonne collaboration opérationnelle avec les partenaires publics et privés, tels que les gouvernements des pays de mise en œuvre, les organismes des Nations

Unies, les donateurs bilatéraux, les organisations non gouvernementales, le secteur privé, les acteurs de la société civile et les communautés touchées par les trois maladies.

2. Représenter le Fonds mondial et ses activités auprès des parties prenantes externes, afin d'établir des partenariats efficaces avec des entités publiques et privées visant à soutenir le travail du Fonds mondial.
3. Renforcer l'accès des pays de mise en œuvre et des populations touchées à des produits et services innovants et d'un excellent rapport coût-efficacité, qui améliorent la disponibilité de services pérennes et de haute qualité adaptés au contexte épidémiologique propre à la mise en œuvre.
4. Interagir avec les gouvernements au plus haut niveau politique pour préconiser l'affectation de ressources nationales suffisantes pour les populations à risque.
5. Communiquer efficacement avec toutes les parties prenantes.

ii. **Mobilisation et pérennité des ressources.** Pour soutenir le Conseil d'administration dans sa fonction essentielle – la mobilisation des donateurs des secteurs public et privé – et appuyer ainsi la mission du Fonds mondial, le directeur exécutif/la directrice exécutive s'acquittera des tâches suivantes :

1. Formuler des recommandations stratégiques concernant la mobilisation des ressources et la mise en place du mécanisme de reconstitution des ressources du Fonds mondial.
2. Superviser et favoriser la diversification des sources de financement du Fonds mondial, en élargissant la base de donateurs et en encourageant les pays de mise en œuvre à investir davantage dans les programmes.
3. Veiller à ce que les donateurs publics et privés aient une confiance absolue dans les activités et l'impact du Fonds mondial pour faire en sorte que celui-ci reçoive des financements prévisibles à long terme, ces derniers constituant un mécanisme de financement multilatéral privilégié pour la lutte contre les trois maladies.
4. Collaborer avec d'autres groupes régionaux de pays de mise en œuvre ou autres, en expliquant l'objectif du Fonds mondial et en s'efforçant d'obtenir leur soutien.

iii. **Collaboration avec le Conseil d'administration.** Pour appuyer le Conseil d'administration dans la direction stratégique de l'organisation, le directeur exécutif/la directrice exécutive s'acquittera des tâches suivantes :

1. Rendre compte au Conseil d'administration, lors de chacune de ses réunions, des questions opérationnelles, administratives et financières du Fonds mondial.

2. Veiller à ce que le Conseil d'administration soit informé en temps opportun des problèmes stratégiques clés et des difficultés opérationnelles importantes que rencontre le Secrétariat dans le cadre de ses activités.
3. Représenter la direction du Secrétariat lors des réunions du Conseil d'administration et s'assurer de la préparation et de la distribution efficaces et en temps opportun de l'ensemble des documents, conformément aux politiques et aux procédures exigées par le Conseil d'administration.
4. Participer (ou nommer un[e] délégué[e]) à toutes les réunions non exécutives des comités du Conseil d'administration et assister ceux-ci, leurs groupes consultatifs et techniques, ainsi que les autres structures d'appui.
5. Communiquer les décisions du Conseil d'administration au personnel du Fonds mondial et aux autres parties prenantes concernées.
6. Aider la présidence et la vice-présidence du Conseil d'administration à faire évoluer et à renforcer la gouvernance globale du Fonds mondial.

PROFIL DE CANDIDATURE

6. Connaissances et expérience

Les candidats et candidates au poste de directeur exécutif/directrice exécutive doivent justifier :

- i. d'une expérience réussie en tant que cadre supérieur au sein d'organisations complexes, internationales et multiculturelles ;
- ii. d'une expérience réussie dans la création et le développement d'une culture organisationnelle solide et ambitieuse, conforme aux valeurs du Fonds mondial ;
- iii. d'une expérience réussie dans la formation d'équipes multiculturelles qui se soutiennent mutuellement ;
- iv. d'une expérience réussie dans l'administration d'organisations intervenant dans des contextes internationaux en constante évolution ;
- v. d'une familiarisation avec différents modèles de partenariats, à la fois en matière de financement et de mise en œuvre de programmes ;
- vi. d'un intérêt pour les questions liées à la gestion des ressources humaines, à la diversité, à l'équité de genre et aux droits humains, aussi bien en interne qu'à l'extérieur ;
- vii. d'une aisance en anglais et d'une expérience de travail dans un environnement multilingue.

Il est souhaitable que les candidats et candidates disposent :

- i. de références dans la création et le développement de partenariats fructueux avec des gouvernements, des acteurs de la société civile et le secteur privé ;
- ii. de connaissances approfondies et d'une solide expérience dans un ou plusieurs des domaines suivants : développement international, financement de la santé et

du développement au niveau international, santé publique, lutte contre les trois maladies et/ou systèmes de santé ;

- iii. d'une expérience de travail réussie dans et/ou avec les pays de mise en œuvre ;
- iv. d'une maîtrise d'une ou de plusieurs langues autres que l'anglais.

7. Compétences

Les compétences de base requises pour cette fonction sont les suivantes :

i. Compétences en gestion des opérations

1. Compétences exceptionnelles en matière de gestion des personnes, des finances et des systèmes, avec une capacité avérée à motiver et à diriger une équipe de direction pluridisciplinaire afin d'atteindre les objectifs de l'organisation selon un cadre de mise en œuvre tenant compte des risques.
2. Compétences en matière de cohésion d'équipe et capacité à instaurer une culture qui attache de l'importance aux progrès mesurables, au soutien mutuel et au respect des processus de l'organisation.
3. Accent mis sur des résultats pérennes qui permettent d'améliorer les résultats en matière de santé des populations touchées.
4. Souci du détail et connaissance des processus de financement de la santé et/ou du développement à l'échelle mondiale au moyen de l'octroi de subventions et/ou de prêts, de la gestion des subventions/prêts ou de mécanismes de financement comparables, accompagnés d'une bonne aptitude à déléguer et à gérer une équipe de haute direction.
5. Capacité à prendre des décisions difficiles, si nécessaire, en ce qui concerne le développement de l'organisation, associée à une expérience d'engagement constructif avec le personnel concernant les processus de gestion des changements et leur valeur pour l'ensemble de l'organisation.
6. Mise en œuvre d'une approche facilitant l'exécution efficace des activités avec et à travers les organisations partenaires.

ii. Capacité stratégique

1. Bon esprit d'analyse et capacité à comprendre la nature et la direction de la stratégie du Fonds mondial et à contribuer à son élaboration au fil du temps.
2. Capacité à travailler en collaboration avec un Conseil d'administration vaste et complexe sur l'élaboration et l'articulation de sa vision et sur sa traduction en résultats concrets, garantissant un impact à long terme.
3. Compréhension des difficultés rencontrées par les partenaires dans les pays de mise en œuvre et des possibilités qui permettent de surmonter les obstacles entravant la mise en œuvre des programmes nationaux.
4. Volonté claire d'atteindre les objectifs de l'organisation tout en faisant face à de nombreux risques et demandes contradictoires, et capacité à hiérarchiser efficacement les priorités afin d'obtenir des résultats.

iii. **Compétences en matière de plaidoyer et de représentation**

1. Solides compétences en matière de prise de parole en public et d'influence.
2. Présence, sérieux, dignité, humilité et empathie à l'égard de partenaires issus de tous horizons.
3. Excellente capacité de mobilisation et d'exécution aux plus hauts niveaux politiques.
4. Bonne compréhension des activités de mobilisation des ressources et capacité à gérer ces activités de manière stratégique.

iv. **Qualités personnelles**

1. Sens aigu de la communication avec les personnes.
2. Exemple en matière de normes éthiques et modèle d'intégrité.
3. Bonne connaissance d'une grande variété de cultures, facilité à s'adapter à des cultures et à des groupes variés.
4. Personnalité forte à l'intelligence brillante.
5. Jugement solide associé à une certaine humilité et à un goût du développement personnel et de l'apprentissage continu.
6. Capacité à travailler avec un Conseil d'administration composé de diverses parties prenantes et à s'imposer comme un partenaire fiable, en éclairant ses décisions et en tirant le meilleur parti de cette expérience collective pour le Fonds mondial.

v. **Lieu**

1. Le directeur exécutif/la directrice exécutive sera basé(e) au Secrétariat du Fonds mondial, à Genève.
2. La langue de travail du Fonds mondial est l'anglais. Beaucoup d'autres langues y sont également utilisées.

vi. **Durée du mandat et exigences de performance**

1. La démarche fondée sur les performances que le Fonds mondial applique à ses programmes vaut également pour ses dirigeants. Le directeur exécutif/la directrice exécutive est initialement nommé(e) pour une période de quatre ans. Ce poste est soumis à des exigences de performance strictes évaluées lors d'examens annuels en fonction d'un ensemble de critères définis d'un commun accord.